

FICHE D'INSPECTION DU SYSTÈME D'ARRÊT D'URGENCE

RSST, art. 192



INSPECTÉ PAR :

DATE :

ÉLÉMENTS À INSPECTER	SCIE À RUBAN	SCIE À ONGLET	SCIE RADIALE	BANC DE SCIE	PERCEUSE À COLONNE	PONCEUSE À DISQUE ET COURROIE
Visible et situé à la portée du travailleur						
Clairement identifié						
S'actionne en une seule opération						
Permet l'arrêt de la machine , compte tenu de sa nature, dans un temps aussi court que possible, sans risque additionnel						
La remise en fonction du dispositif ne provoque pas le démarrage de la machine						